

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Serge Hiltpold, Nathalie Fontanet, Ivan Slatkine, Frédéric Hohl, Jacques Béné, Olivier Cerutti, Bénédicte Montant, Jean-Marie Voumard, Ronald Zacharias, Gabriel Barrillier, Beatriz de Candolle, Bertrand Buchs, Patrick Saudan, Martine Roset, André Python, Danièle Magnin, Jean-François Girardet, Michel Ducret, Renaud Gautier, Thierry Cerutti, Christo Ivanov, Murat Julian Alder, Bernhard Riedweg, Daniel Sormanni, Marie-Thérèse Engelberts, Lionel Halpérin, Raymond Wicky, Patrick Lussi, Christian Flury, François Baertschi, Antoine Barde, Jean-Marc Guinchart

Date de dépôt : 19 mai 2014

Proposition de motion

Nouvelle patinoire : de la parole aux actes !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les sports de glace et en particulier le hockey ont connu un développement exceptionnel à Genève ces quinze dernières années ;
- que le Genève-Servette Hockey Club SA (ci-après : GSHC) réunit 7 000 spectateurs plus de 30 fois par année à la patinoire des Vernets ;
- que cette infrastructure vieillissante ne répondra plus aux nouvelles normes de la Ligue nationale dès la saison 2018-2019 malgré les travaux réalisés, si bien que le GSHC risque une relégation administrative ;
- que la présence durable du GSHC dans l'élite du hockey suisse a généré un engouement populaire extraordinaire et permis par ailleurs de mettre sur pied une interface très appréciée des entreprises et de développer les structures de formation ;
- que d'une manière générale le nombre de surfaces de glace, 5 à Genève contre 16 à Berne et 19 à Zurich, est particulièrement faible en comparaison intercantonale, un problème qui concerne également la pratique du patinage, artistique ou de loisir, ou du curling, par exemple ;

- qu'un projet de nouvelle patinoire est à l'agenda depuis de nombreuses années, mais que, malgré les études déjà réalisées et le choix du site du Trèfle-Blanc, le projet peine à avancer et que les délais sont systématiquement repoussés, faut d'une véritable prise en main du dossier au niveau cantonal,

invite le Conseil d'Etat

- à confier à l'un de ses membres le pilotage du projet de nouvelle patinoire ;
- à présenter et publier sans délai un calendrier précis et détaillé de réalisation du projet ;
- à insister sur la nécessité d'un solide partenariat public-privé (PPP) ;
- à préciser le rôle du nouveau « comité de pilotage » établi au printemps 2014, notamment quant à ses objectifs et aux délais fixés pour faire rapport, eu égard aux études déjà réalisées et aux travaux des précédents groupes de travail ;
- à tout mettre en œuvre par les décisions qui s'imposent – déclassement, maîtrise du foncier, montage financier, etc. –, lorsque nécessaire avec le concours du Grand Conseil, pour permettre la réalisation d'une nouvelle patinoire à Genève avant 2020.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 30 avril 2014, le Conseil d'Etat annonçait la création d'un « comité de pilotage, composé de représentants du canton, des Villes de Genève et de Lancy et de l'Association des communes genevoises, chargé de proposer les modalités de réalisation d'une nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc », en association avec le GSHC. Les résultats de ses travaux devraient être connus « d'ici la fin du mois de septembre 2014 ».

A priori réjouissante, la mise sur pied de ce comité ne doit pas faire oublier que le projet de nouvelle patinoire a déjà été étudié par divers groupes de travail ces dernières années et fait l'objet de différentes études. Pour les auteurs de la présente proposition de motion, le projet souffre plus de l'absence de décisions politiques et donc de progrès concrets que du manque de commissions pour l'étudier sous toutes ses coutures.

En effet, les acteurs concernés ont décidé en janvier 2012 de faire réaliser une étude de faisabilité détaillée, technique et financière, du projet d'implantation de la nouvelle patinoire au site du Trèfle-Blanc à Lancy afin de vérifier la viabilité générale du projet en partenariat public-privé. Le projet de patinoire du Trèfle-Blanc tel que présenté en décembre 2012 revêt les caractéristiques suivantes :

- patinoire d'une capacité de 10 000 places répondant aux exigences techniques et économiques d'un club de LNA ;
- parking public P+R de 700 à 800 places situé sous la patinoire ;
- salle polyvalente communale de 2 900 m² de surface brute de plancher ;
- programme annexe d'immeuble d'activités économiques d'une surface de 25 000 m² (bureaux, centre médical, commerces de proximité) avec un parking de 220 places susceptible de mutualisation avec le P+R dont les accès sont communs ;
- implantation obligatoire de la patinoire parallèlement au chemin du Trèfle-Blanc et non parallèlement à la route de Saint-Julien ;
- création d'une plateforme publique d'accès à la patinoire superposée à la voie de tram.

En termes de coûts, l'étude conclut dans une première hypothèse à un total de 253 millions de francs pour la patinoire et l'immeuble d'activités commerciales (125 millions pour la patinoire seule, hors coûts

d'équipement). En ajoutant le P+R (géré par la Fondation des parkings), la plateforme d'accès, une passerelle et la salle communale (financées, en tant qu'infrastructures publiques, par les collectivités), le total atteint 320 millions de francs. Sur le montant de 253 millions, il est prévu que les collectivités publiques participent à hauteur de 30 millions, le solde étant assuré par des mécènes et des investisseurs privés, ainsi que par un prêt bancaire. Une seconde hypothèse à 153 millions de francs a aussi été étudiée (structure séparée pour la patinoire et l'immeuble annexe). Enfin, les charges d'exploitation sont évaluées à 3 millions/an.

Sur le plan politique, début 2012, outre la décision de faire réaliser cette étude, un projet de loi créant une zone de développement 3 au Trèfle-Blanc, un déclassement nécessaire à la réalisation de la patinoire, a été déposé par le Conseil d'Etat (PL 10911). Plus de deux ans après, il est toujours pendant devant la Commission d'aménagement du Grand Conseil. Un plan localisé de quartier (PLQ) devra aussi être adopté.

Autre point de blocage : la maîtrise du foncier, qui passe par l'acquisition de parcelles en mains privées. L'Etat doit se montrer à la fois proactif, respectueux et à l'écoute à ce sujet, puisque la suite du projet sur le site du Trèfle-Blanc en dépend.

Par ailleurs, lors des travaux relatifs à la nouvelle loi sur le sport, adoptée le 14 mars 2014 par le Grand Conseil, le conseiller administratif de la Ville de Genève chargé des sports, M. Sami Kanaan, a indiqué que le projet devrait selon lui être piloté par le canton (PL 11287-A, p. 34). Il est probablement judicieux d'associer tout de même les Villes de Genève et de Lancy aux travaux, mais, politiquement, le canton doit prendre l'initiative : la nouvelle patinoire présente à l'évidence des enjeux qui dépassent le territoire d'une seule commune.

Enfin, il convient de relever que tous les clubs de hockey sur glace de LNA disposent d'une patinoire moderne ou de projets concrets en passe d'être réalisés. A Lausanne, le projet de rénovation de la patinoire de Malley est devisé à 90 millions de francs pour la patinoire seule (125 à Genève pour une nouvelle enceinte), tandis que Fribourg vient de renoncer à rénover la vétuste BCF Arena, lui préférant un projet de nouvelle patinoire.

D'abord prévue pour 2015, la patinoire du Trèfle-Blanc ne sera donc pas prête à temps. Loïn s'en faut, puisque le Plan décennal des investissements 2014-2023 du Conseil d'Etat mentionne une « ouverture des travaux » en cours de « 2^e législature », soit entre 2018 et 2023...

Or, le temps presse et les blocages genevois deviennent de plus en plus difficilement supportables. Malheureusement, Genève ne pourra pas

participer aux championnats du monde de hockey 2019 si la candidature de la Suisse est retenue. Mais il y a pire : lors de la saison 2018-2019, le GSHC pourrait connaître une relégation administrative pour non-conformité de la patinoire des Vernets aux nouvelles normes de la Swiss Ice Hockey Federation (SIHF). Des travaux de rénovation aux Vernets constitueraient un nouvel emplâtre sur une jambe de bois en plusieurs morceaux, puisque rénovée pour un total de 21 millions de francs ces dernières années. Il est admis aujourd'hui que le potentiel d'améliorations aux Vernets est épuisé, et que tout bricolage supplémentaire entraînerait des coûts disproportionnés pour rénover un bâtiment désuet, datant de 1958.

Pour les auteurs de la présente proposition de motion, la perte d'un club solidement ancré en LNA et qui a fait de Genève un canton de hockey auquel s'identifient des milliers d'abonnés, de spectateurs et de fans de tous âges, qui a permis d'importants progrès en termes de formation (Genève Futur Hockey, sport-études) et qui constitue désormais une interface très appréciée des entreprises actives dans le canton, est inenvisageable : elle serait catastrophique.

Pour les raisons qui précèdent, le Conseil d'Etat doit absolument mettre un terme au flottement actuel et prendre en main ce dossier en se montrant proactif. En particulier, il doit charger clairement l'un de ses membres du pilotage du projet. En effet, il lui appartient de donner les impulsions décisives pour un projet d'infrastructure sportive majeur dont bénéficiera toute la région. De plus, un calendrier doit être établi au plus vite, et le rôle du nouveau groupe de travail doit être clairement défini, pour éviter tout retard inutile, eu égard aux études déjà réalisées et à l'existence d'un projet crédible, idéal quant à son emplacement notamment. En tout état de cause, au Trèfle-Blanc ou ailleurs, de nouvelles étapes doivent être franchies sans délai, à défaut de quoi le hockey de haut niveau et la totalité des avantages qu'il présente pour Genève ne seront bientôt qu'un souvenir.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.